

### CONDITIONS

**RESPONSABILITÉS:** Pour tout cycle sans moteur, le locataire est toujours responsable des dommages corporels ou matériels qu'il cause par négligence ou imprudence lors de l'utilisation du cycle loué dont il a la garde. (Articles 1383 et 1384 du code civil). Tout accident devra être déclaré au loueur et aux autorités de police au plus tard sous 24 heures. En cas de vol le locataire devra régler la valeur du cycle à son cours. Pour toute location, une caution est exigée.

**RESPONSABILITIES:** The bike you rented is under your responsibility (Articles 1383 & 1384 from the french civil code). Any accident must be declared to "THE CYCL'HOP" and to the police at least 24 hours later. Lost or stolen bike will be over charged following his value on the current date.